

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 24 mai 2022 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
Laurence Millette	Adjointe au service juridique

\*\*\*\*\*

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
  - 1.4. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
  - 2.1. Octroi de contrat - Planification stratégique
  - 2.2. Octroi de contrat - Agence de sécurité
  - 2.3. Octroi de contrat - Acquisition de génératrices - Ajouté séance tenante
3. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 30.

**1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renonce à l'avis de convocation.

2022-05-160

## 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AJOUTER** le point suivant :

- 2.3 - Octroi de contrat - Acquisition de génératrices

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 tel que modifié.

**ADOPTÉE**

## 1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle ne posent aucune question spécifique à l'ordre du jour.

## 1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.1, 2.2 et 2.3

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2022-05-161

### 2.1. OCTROI DE CONTRAT - PLANIFICATION STRATÉGIQUE

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite entamer une démarche de planification stratégique ;

**ATTENDU** les démarches effectuées afin de retenir les services d'un consultant pour accompagner la Municipalité dans cette démarche ;

**ATTENDU** l'offre de service de l'entreprise L'Institut des Territoires datée du 18 mai 2022.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense de 34 455 \$, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-130-00-418, afin de mandater l'entreprise L'Institut des Territoires pour l'accompagnement de la démarche de planification stratégique, conformément à l'offre de service reçue ;

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

**2022-05-162**

### **2.2. OCTROI DE CONTRAT - AGENCE DE SÉCURITÉ**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de faire appel à une firme de sécurité pour assurer un service de patrouille et d'application des règlements municipaux dont les règlements 678 concernant les nuisances, 708 relatif au stationnement et à la circulation et 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;

**ATTENDU** la réception de trois (3) offres de service, dont celle de la firme Groupe Sûreté inc. datée du 23 mars 2022, pour un service de patrouille, d'application des règlements, ainsi qu'un service de ligne citoyenne d'urgence.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer tout contrat résultant de l'offre de service de Groupe Sûreté inc. ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 25 000 \$, à même le poste budgétaire 02-210-00-451 pour ce service ;

**D'AUTORISER** les officiers municipaux ci-dessous nommés à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité du Village de Val-David :

- Tout agent de sûreté à l'emploi du service de sécurité Groupe Sûreté inc. pendant la durée du contrat.

#### **ADOPTÉE**

**2022-05-163**

### **2.3. OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION DE GÉNÉRATRICES - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

**ATTENDU** les projets de remplacement de la génératrice au poste de pompage des eaux usées du Mont-Césaire et d'implantation d'une génératrice au puits Continental ;

**ATTENDU** la réception de deux (2) offres de service ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service de l'entreprise Volts Énergies est conforme aux attentes techniques et budgétaires pour la réalisation de ces projets.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Volts Énergies conformément à l'offre de service reçue ;

**D'AUTORISER** une dépense de 53 094,20 \$, plus taxes, à même les règlements d'emprunt 756 et 757 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2022-05-164**

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 24 mai 2022 à 19 h 34.

**ADOPTÉE**

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

---

**Dominique Forget**  
Mairesse et présidente d'assemblée

---

**Sophie Charpentier**  
Directrice générale et greffière-trésorière